

Déclaration Liminaire du 15 septembre 2020

Monsieur le président du CHS-CT

Notre organisation syndicale a décidé de boycotter cette réunion plénière du CHS-CT après avoir déjà boycotté la réunion précédente.

Pour mémoire notre **boycott du 26 juin 2020** était motivé par le non-respect des règles de priorités prévus dans les articles du statut de la fonction publique pour le mouvement national des agents titulaires et des stagiaires.

Nous avons à cette date, avec notre déclaration liminaire de boycott, critiqué l'opacité des mouvements nationaux, l'impossibilité pour nos représentants nationaux d'obtenir la documentation afin de vérifier la conformité et le respect des règles de priorités et nous avons même prédit dans notre conclusion que le seul recours pour les agents d'obtenir des informations serait de contester auprès des autorités judiciaires c'est à dire le tribunal administratif.

Notre prédiction s'est avérée exacte au vu des réponses faites par la direction des services des ressources humaines de la direction générale aux demandes des agents.

Et pourtant le **11 juillet 2020**, lors d'une réunion informelle, puisque les CAP locales ont disparu, la direction départementale des Finances Publiques **s'est refusé à fournir** aux représentants du personnel la documentation (*ancienneté des agents, règles de priorités exercées, résumé fiches de vœux*). Cette direction a certes répondu aux quelques interrogations des représentants présents en expliquant qu'elle avait bien respecté les règles de priorités et qu'il fallait faire confiance.

Nous ne sommes pas au pays des Bisounours, ce n'est pas un problème de confiance mais bien **un problème de vérification du mouvement local**.

C'est pourquoi nous considérons ce jour qu'il y a une volonté délibérée de la part des décideurs de rendre aveugles les organisations syndicales alors que notre ministère connaît la plus grande vague de restructurations et de fermetures de services. Le seul bénéfice d'un tel management pour les décideurs c'est de nous faire perdre toute crédibilité et toute utilité aux yeux des agents.

Néanmoins cette politique de destruction du dialogue social comme de la représentation aura comme conséquence non négligeable que l'ensemble des agents vont à court terme tous se considérer comme des pions interchangeables dépendant du bon vouloir d'un directeur. Nous ne mesurons pas encore les effets délétères mais nous en voyons les premiers sur certaines résidences.

Il est à noter que cette opacité (*à tous les niveaux*) permet à la Direction Générale des Finances Publiques par une note interne du **29 juillet 2020** d'expliquer à la DDFiP 17 qu'elle **a désormais la possibilité de recruter 4 contractuels sur 4 postes laissés vacants chez les cadres C au dernier mouvement national**.

Nous laisserons le soin à la direction départementale des finances publiques d'expliquer ces choix d'embauches aux agents titulaires et de leur garantir que nous n'entrerons jamais dans le temps de la cooptation pour ne pas dire plus.

Le 27 août 2020, nous avons été conviés à une réunion informelle pour évoquer les travaux immobiliers en cours ou qui vont être effectués pour la DDFiP 17.

Nous avons constaté que la DDFiP 17 n'avait pas prévu de documentation lors de cette réunion et nous avons eu droit à une simple description orale sans aucun support visuel sur des sujets impactants aussi importants que le désamiantage du site de Saintes. Nous ne pouvons pas clamer que nous n'avons pas été informés mais l'administration ne peut pas considérer que les représentants du personnel sont en capacité de délivrer un quelconque avis ou recommandation.

Des recommandations, des avis qui ne pourront jamais être pris en compte puisque nous sommes informés dans le cas de Saintes alors même que tout est déjà finalisé.

Nous faire parvenir cette documentation hier après midi peut être interprété soit comme de la maladresse soit comme du mépris. Toutefois, notre section n'envisage pas d'organiser des préparations de CHS-CT « en nocturne ».

Nous avons aussi fait part lors de cette réunion de notre incompréhension la plus totale face à une direction générale et une direction départementale qui se refuse à prendre en compte les conséquences d'une crise sanitaire sur des missions et des agents déjà mal en point et qui vont subir de plein fouet des restructurations liées au nouveau réseau de proximité dans un calendrier très serré et apparemment contraint.

Le 04 septembre 2020, par retour de mail, le secrétaire du CHS-CT pour les représentants du personnel vous a prévenu que la durée d'une ½ journée pour un ordre du jour qui contenait 9 points (dont un consacré aux travaux immobiliers) n'était pas tenable. Force est de constater que la durée de cette réunion à été maintenue sans aucune autre explication.

Le 07 septembre 2020, suite à des informations qui nous sont parvenues par des agents extérieurs au SIP de Saintes, le secrétaire du CHS-CT, ainsi que le secrétaire de section de la CGT Finances Publiques de Charente-Maritime ont alerté par mail les responsables de la DDFiP 17, le président et les représentants du personnel du CHS-CT sur la situation des agents chargés de la réception primaire du site de Saintes. En effet, il aurait été décidé sur ce site de ne recevoir en box de réception de manière quasi exclusive que les redevables ayant obtenu un rendez-vous via l'application A.P.R.V, soit au maximum 15 redevables par semaine. La disparition de la réception dite secondaire (c'est à dire en box de réception) pour les autres redevables ne peut qu'engendrer qu'un sentiment de frustration voire d'agressivité pendant les périodes de charge liées à la sortie des rôles.

Il y a quelques années, ce genre d'alerte aurait provoqué nécessairement dans les 48 à 72 heures une réponse de cette direction soit confirmant ou infirmant la teneur de nos propos avec une proposition d'aménagement.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous déplacer ce matin en urgence sur ce site pour observer de visu cette réception.

Nous enlevons donc le conditionnel à notre alerte et nous demandons que le directeur départemental des Finances Publiques fasse le nécessaire car il y a une véritable urgence. En pièce jointe de cette déclaration liminaire, vous trouverez l'alerte que nous avons rédigée par mail le 07 septembre 2020

Nous réitérons notre vive critique concernant **la décision unilatérale de la DDFiP 17 de réduire au 01 septembre 2020 le temps de mission de l'assistant de prévention à 50 %**. Cette décision de gestion est à nos yeux ubuesque et lance un très mauvais signal sur la volonté de cette direction à agir réellement sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

A plusieurs reprises, notre section, mais aussi l'ensemble des représentants du personnel, se sont plaints du délai de transmission ou de la pauvreté, voire du manque, de documentation touchant tous les points liés aux travaux immobiliers ou aux restructurations.

Nous sommes par exemple toujours dans l'attente de l'audit qui a été effectué sur le service central de l'habillement de l'École des Douanes de la Rochelle mais surtout des solutions qui respectent les normes de sécurité (*incendie, matériel, disposition et aménagement des locaux*). Depuis novembre 2014, cette instance a été alertée à de multiples reprises des risques encourus par ces agents. Des risques reconnus par l'ensemble des acteurs de prévention de cette instance comme l'Inspecteur Santé Sécurité et Travail ou la médecine de prévention. Des risques qui engagent désormais la responsabilité pénale des décisionnaires sur ce dossier en cas d'incident graves.

Où est le dialogue social et où est passée l'écoute, le respect pour les agents et pour les représentants du personnel dans ce ministère?

Quant à la gestion du Covid, les agents et nous même avons toujours quelques interrogations sur l'application et l'efficacité du protocole en cas de contamination dans un service et le repérage des cas contacts dans notre ministère. Nous gardons toujours en mémoire que le virus de la grippe espagnole de 1918 s'est avéré beaucoup plus meurtrier lors de la seconde vague.

Nous resterons donc extrêmement vigilants et n'hésiterons pas à interpellier, les services de direction et les acteurs de prévention de cette instance.

Au vu de tous ces éléments, de cette dégradation continuelle, le secrétaire du CHS-CT pour les représentants du personnel, M. Robert (*ici présent*) **a décidé de ne plus assurer cette mission. Notre section considère qu'il est désormais impossible d'impulser une quelconque politique de prévention dans ce CHS-CT.**

M. Robert qui a tenu ce rôle, extrêmement chronophage et impactant psychologiquement, pendant plus de 8 ans à tenu à remercier l'ensemble des représentants du personnel qui ont toujours su faire preuve d'unité face à l'administration pour défendre les conditions de travail même si elles pouvaient s'opposer sur des sujets nationaux clivants comme la loi travail ou la réforme des retraites.

Notre section **se refuse à présenter d'autres candidats pour cette tâche dans ces conditions de fonctionnement.**

Avec notre accord, M. Robert, qui continuera à œuvrer comme représentant élu au Comité Technique Local, ne sera plus désigné par notre organisation comme représentant du CHS-CT et interviendra seulement à titre d'expert sur les sujets que nous jugerons comme les plus urgents ou sensibles.

Nous considérons que **nous ne pourrons plus embrasser la totalité des problèmes**

portant sur les dégradations des conditions de travail dûs au Nouveau Réseau de Proximité et à la crise sanitaire.

La multiplication des restructurations dans un temps restreint, la déréglementation de la gestion du personnel, la désorganisation des services et les conséquences de la crise sanitaire sont autant de facteurs qui multiplieront les alertes de notre part.

C'est la raison pour laquelle nous demandons aux agents de nous signaler toutes les dégradations qu'ils subissent, puisqu'en ces temps de cloisonnement partiel, ils sont devenus nos seuls yeux et quasiment notre seule source d'information fiable.

Les Représentants CGT Finances

Sujet : Signalement : Problématique sur la Réception sur le site de Saintes

De : CGT DDFiP 17 <cgt.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : 07/09/2020 12:16

Pour : "GARNIER Laurent-Yves (17)" <laurent-yves.garnier@dgfip.finances.gouv.fr>, christophe.gluard@dgfip.finances.gouv.fr, christine.elay@dgfip.finances.gouv.fr, "RIBIERE Franck (17)" <franck.riberie@dgfip.finances.gouv.fr>, Philippe Peres <philippe.peres@douane.finances.gouv.fr>, michel Frantelle <michel.frantelle@dgfip.finances.gouv.fr>, DELAUGEAS LAURENT <laurent.delaugeas@sfr.fr>, "cfdt.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr" <cfdt.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr>, "fo.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr" <fo.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr>, "cgt.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr" <cgt.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr>, "benjamin.essayan@dgfip.finances.gouv.fr" <benjamin.essayan@dgfip.finances.gouv.fr>, DELAUGEAS LAURENT <laurent.delaugeas@dgfip.finances.gouv.fr>, GUERIN GUERIN <vivianeguerin5@gmail.com>, SYNDICAT SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES - DDFIP CHARENTE MARITIME <solidairesfinancespubliques.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr>, Roger BUFFETEAU <buffzer@gmail.com>, "corinne.jammet@dgfip.finances.gouv.fr" <corinne.jammet@dgfip.finances.gouv.fr>, mickaël Bouhours <mickael.bouhours@dgfip.finances.gouv.fr>, "DUCAMP Frederic (17)" <frederic.ducamp@dgfip.finances.gouv.fr>, "isabelle.denis@douane.finances.gouv.fr" <isabelle.denis@douane.finances.gouv.fr>, Lachenaud francoise <francoise.lachenaud@dgfip.finances.gouv.fr>, "RIBOT Alain (17)" <alain.ribot@dgfip.finances.gouv.fr>, "ADAM Jeremie (17)" <jeremie.adam@dgfip.finances.gouv.fr>, "clement.de-tinteniach@douane.finances.gouv.fr" <clement.de-tinteniach@douane.finances.gouv.fr>, "franck.robert@dgfip.finances.gouv.fr" <franck.robert@dgfip.finances.gouv.fr>, ROGER BUFFETEAU <roger.buffeteau@dgfip.finances.gouv.fr>, "albine.buffeteau@dgfip.finances.gouv.fr" <albine.buffeteau@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : "SAIZEAU Jean-Michel (17)" <jean-michel.saizeau@dgfip.finances.gouv.fr>



Section Charente-Maritime

<http://www.dgfip.cgt.fr/17/>

À Monsieur le Président du CHS-CT, À monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Charente Maritime
Aux représentants du personnel du CHS-CT pour information
À la cellule CVT du CHS-CT 17 pour information et alimentation éventuelle du DUERP.

Bonjour

Nous avons été interpellé par un de nos militants ne faisant pas partie du SIP de Saintes qui s'inquiète fortement de gestion de la réception de ce service et de la mise en danger éventuelle

des agents chargés de la réception primaire en période de charge

Depuis la rédaction d'une fiche collective par les agents fin d'année 2019 portant sur le sentiment d'insécurité sur ce site, notre organisation y prête une attention particulière.

D'après nos informations, il s'avère que le SIP de Saintes pratiquerait une politique de réception secondaire réservée majoritairement voire exclusivement aux seuls redevables ayant obtenu un rendez vous physique via l'application A.P.R.V.

Il a été observé, *(alors que le service ne connaît pas encore une montée en charge significative de sa réception due à la sortie des rôles IR, TF et TH)*, des réactions de redevables de plus en plus agacés pour ne pas dire plus, de ne pas être reçus alors que des boxes de réception semblent vides.

Ne connaissant pas le sous effectif de ce service et ni les contraintes liées à celui ci, nous tenons à préciser que cette politique si elle s'avère exacte génèrera inéluctablement des problèmes pour les agents chargés de la réception primaire.

Notre organisation reste toujours très inquiète sur le déroulé de cette sortie des rôles et plus particulièrement pour ce ce service qui sera perturbée :

- au niveau de l'assiette

- par le retard pris dans la mise à jour des taxes foncières (Le retard de publication des actes d'acquisition)
- par le fait que nombre de redevables vont nous solliciter afin de modifier les déclarations automatiques.
- par la continuité du prélèvement à la source et la difficulté que rencontre une partie de nos redevables à s'approprier ce mécanisme complexe.

- au niveau de recouvrement

- par les conséquences d'une crise économique et sociale sans précédent qui est train d'impacter une partie de nos redevables et multipliant les demandes de délais de paiement ou de gracieux alors que la caisse de ce service semblerai fermée les après midi;

Au vu de ces éléments, nous vous sollicitons afin que vous puissiez remédier à cette situation.

Cordialement

M Buffeteau Roger Secrétaire de section

M Robert Franck Secrétaire du CHS-CT